

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 1233

présenté par  
M. Giraud

à l'amendement n° 815 de la commission des finances

-----

**ARTICLE 12**

À l'alinéa 3, substituer aux références :

« le 6° *bis*, le *c* du 8° et le 9° »

les mots :

« l'article 223 L, les deux dernières phrases du deuxième alinéa de l'article 223 R et l'article 223 S dans leur rédaction résultant ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision légistique.